

DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL SUCCINCT

1ère SÉANCE DU 5 AVRIL 2014 A 10 H

ESPACE CONVIVIALITÉ, REZ-DE-CHAUSSÉE, CENTRE SPORTIF INTERCOMMUNAL

Sont présents :

M. Marcel BAUER
Mme Anne LEBURGUE
M. Jacques MEYER
Mme Sylvie BERINGER-KUNTZ
M. Didier REBISCHUNG
Mme Anne DESCHAMPS
M. Jean-Pierre HAAS
Mme Geneviève MULLER-STEIN
M. Charles SITZENSTUHL
Mme Cathy OBERLIN-KUGLER
M. Denis DIGEL
Mme Stéphanie MUGLER
M. Robert ENGEL
Mme Caroline SCHUH
M. Stéphane ROMY
Mme Nadège HORNBECK
M. Eric CONRAD
Mme Edith HAAS
M. Francis FRANCK
Mme Tania SCHEUER
M. Charles LEOPOLD
Mme Marion SENGLER
M. Guy RITTER
Mme Pascale GONZALEZ
M. Serge DA MOTA
Mme Fanny VON DER HEYDEN
M. Stéphane KLEIN
Mme Fabienne FOLTZ-BARTH
M. André KLETHI
Mme Evelyne TURCK-METZGER
Mme Caroline REYS
M. Bertrand GAUDIN
Mme Bénédicte VOGEL

Assistent à la séance :

M. Emmanuel CORDIVAL, Directeur Général des Services

M. Stéphane MACHI , Directeur de Cabinet

Mme Sylvie BLUNTZER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques

Mme Audrey IMHOFF, Assistante Direction Générale des Services

M. Grégory FRANTZ, Chargé de communication

Sélestat, le 31 mars 2014

DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

1ère SÉANCE
SAMEDI 5 AVRIL 2014 A 10 H

ESPACE CONVIVIALITÉ, REZ-DE-CHAUSSÉE, CENTRE SPORTIF INTERCOMMUNAL

ORDRE DU JOUR

1. Installation du Conseil Municipal par Monsieur Marcel BAUER, Maire sortant

Sous la présidence de la doyenne d'âge :

2. Désignation du secrétaire de séance
3. Élection du Maire

Sous la présidence du Maire nouvellement élu :

4. Fixation du nombre de postes d'adjoints
5. Élection des adjoints
6. Détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, ouvre la première séance de la mandature issue des élections des 23 et 30 mars 2014, dont l'ordre du jour est principalement consacré à l'installation du nouveau Conseil Municipal, l'élection du Maire, la fixation du nombre de ses adjoints et l'élection de ces derniers.

1. Installation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire Marcel BAUER proclame les résultats issus du second tour de l'élection, qui s'est déroulé le 30 mars 2014

La liste " Sélestat, Ville de progrès " conduite par Monsieur Marcel BAUER, a recueilli 3861 voix, soit 51,40 % des suffrages exprimés.

La liste " De l'énergie pour Sélestat " conduite par Stéphane KLEIN a, quant à elle, obtenu 2076 voix, soit 27,64 % des suffrages exprimés.

Enfin, la liste " Sélestat 2014, changeons d'allure " conduite par caroline REYS a, quant à elle, obtenu 1575 voix, soit 20,97 % des suffrages exprimés.

Il résulte de ces chiffres et de l'application de la loi électorale pour les élections municipales, la répartition suivante, qui vaut installation du Conseil Municipal :

- **Monsieur Marcel BAUER**
- **Madame Anne LEBURGUE**
- **Monsieur Jacques MEYER**
- **Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ**
- **Monsieur Didier REBISCHUNG**
- **Madame Anne DESCHAMPS**
- **Monsieur Jean-Pierre HAAS**
- **Madame Geneviève MULLER-STEIN**
- **Monsieur Charles SITZENSTUHL**
- **Madame Cathy OBERLIN-KUGLER**
- **Monsieur Denis DIGEL**
- **Madame Stéphanie MUGLER**
- **Monsieur Robert ENGEL**
- **Madame Caroline SCHUH**
- **Monsieur Stéphane ROMY**
- **Madame Nadège HORNBECK**
- **Monsieur Eric CONRAD**
- **Madame Edith HAAS**
- **Monsieur Francis FRANCK**
- **Madame Tania SCHEUER**
- **Monsieur Charles LEOPOLD**
- **Madame Marion SENGLER**
- **Monsieur Guy RITTER**
- **Madame Pascale GONZALEZ**
- **Monsieur Serge DA MOTA**
- **Madame Fanny VON DER HEYDEN**

- **Monsieur Stéphane KLEIN**
- **Madame Fabienne FOLTZ-BARTH**
- **Monsieur André KLETHI**
- **Madame Evelyne TURCK-METZGER**

- **Madame Caroline REYS**
- **Monsieur Bertrand GAUDIN**
- **Madame Bénédicte VOGEL**

Monsieur le Maire cède la présidence de la séance à Geneviève MULLER-STEIN, doyenne de l'assemblée, qui prend la direction des débats pour l'organisation de l'élection du Maire.

2. Désignation du secrétaire de séance

Madame Geneviève MULLER-STEIN propose Madame Marion SENGLER (la benjamine de l'assemblée) pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

Intervention de Madame Geneviève MULLER-STEIN.

« Mesdames et Messieurs, chers collègues élus,

La parole revient maintenant à la doyenne et, en cette qualité je voudrais d'abord féliciter tous les élus du 30 mars dernier.

Le temps de la campagne électorale est fini. Le temps de la gestion s'ouvre désormais pour six ans. Le temps n'est plus aux discours de campagne. Je vais simplement faire quelques réflexions tout haut en soulignant ce qui nous unit et favorise l'entente au-delà des différences, voire des divergences.

Oui, aujourd'hui en cette circonstance toute particulière, à un moment fort de la vie démocratique de notre Ville, mettons en exergue ce qui nous rassemble plutôt que ce qui nous divise. Nous sommes tous autour de cette table, d'authentiques républicains et à mes yeux, c'est là l'essentiel.

Dans le respect de la trilogie de notre devise républicaine, ce sont les valeurs de l'humanisme fondées sur la solidarité, la justice, la laïcité, la démocratie, la dignité et la tolérance qui nous guident.

Nous sommes des élus de la République et la haute mission que nous ont confiée les électeurs est de la respecter et de la faire respecter. Ce rappel peut paraître pompeux mais c'est le moment ou jamais au début d'un mandat.

L'article premier de la Constitution de la 5^{ème} République est ainsi rédigé :

" La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans

distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. "

L'organisation de la République est décentralisée, nous en sommes donc, ici, une part.

Ces principes constitutionnels s'imposent à nous.

Celui de l'égalité devant la Loi. Tous nos concitoyens doivent être traités de la même façon, tous sont à égalité de droits et de devoirs. Les citoyens sont égaux sans distinction d'origine. La France reconnaît le droit du sol et non le droit du sang, on est citoyen de la République, donc de la commune, parce qu'on y vit ou on y naît, et non parce qu'on serait l'héritier d'une tradition séculaire transmise par la lignée du sang. C'est ainsi que les droits électoraux ne sont pas reconnus parce qu'on paye ou non des impôts. C'est ainsi qu'on peut être étranger à la commune et avoir les mêmes droits, comme on a les mêmes devoirs que tous ceux qui y vivent. C'est ainsi que la Constitution a reconnu le droit de vote à l'élection municipale aux étrangers issus de la communauté européenne. L'égalité des droits est un principe intangible.

Autre principe inscrit dans la Constitution, celui de l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. La composition de notre conseil municipal est le reflet de ce principe constitutionnel que la loi du 17 mai 2013 a sanctifié en instaurant la parité hommes/femmes pour les communes de plus de 1000 habitants. Dans la marche du progrès du droit des femmes à l'égalité politique, dont le moment le plus fort été la reconnaissance du droit de vote en 1945 par le Général de Gaulle, c'est une belle étape qui vient d'être franchie et qu'il faut saluer.

J'en terminerai par un propos de circonstance qui m'a toujours guidé dans ma vie publique et dans l'exercice de mes mandats électifs et des fonctions publiques que j'ai assumés.

Nombreux sont les Français qui sont critiques sur le monde politique, hélas parfois à juste titre. Dans cette circonstance, nous avons un devoir d'exemplarité. L'action publique, celle de ceux qui, comme nous, ont choisi d'y participer, est une haute responsabilité qui impose des devoirs. Nous sommes exemplaires si nous gérons dans la justice, sans privilégier quiconque, toujours inspirés dans nos actes et décisions par l'équité et la fraternité. Ceci doit être vrai envers les plus fragiles. La même exigence de solidarité, autre nom de la fraternité, doit inspirer la construction d'un avenir commun du territoire qui nous concerne, notre Alsace Centrale, pour référence commune et partagée.

Et si nous attendons une récompense de l'exercice d'un mandat électif, ce doit être la fierté d'agir pour les autres, tous et sans distinction, la fierté du regard porté sur les traces laissées lors de notre passage et que nous aurons l'orgueil de ne pas voir effacées.

Mesdames et Messieurs merci de votre attention ! »

Madame Geneviève MULLER-STEIN donne la parole aux représentants des différents groupes du Conseil Municipal.

Intervention de Monsieur Stéphane KLEIN, pour la liste "De l'énergie pour Sélestat".

"En vrai démocrate, je salue l'élection de la liste « Sélestat, ville de progrès ». On peut comprendre la mine réjouie de ses supporters mais je souhaite tout de même tempérer cet enthousiasme. Vous avez gagné les élections municipales avec 29% des inscrits. Et pour moi, ces résultats du premier et du second tour des municipales nous donnent une responsabilité collective. La démocratie participative est en danger. Il nous appartient, groupe majoritaire et d'opposition, à reconquérir l'esprit citoyen des Sélestadiennes et des Sélestadiens. Les projets et les décisions devront être plus proches de leurs préoccupations.

Ce pari nous pourrions le gagner si nous nous enrichissons de nos différences et si nous ajoutons nos compétences. Je rejoins ainsi le propos de la doyenne de l'assemblée, Madame Geneviève Muller.

L'opposition que je représente sera combattive mais attentive aux signes d'ouverture du groupe majoritaire et au climat que l'on donnera aux groupes de travail.

La campagne est derrière nous, les dossiers difficiles devant nous : la paupérisation des quartiers et du centre-ville en particulier, l'emploi des jeunes et la création d'un quartier économique à la gare, le développement touristique du pays de Sélestat, le renouvellement et la modernisation des équipements sportifs, le tout avec une fiscalité modérée.

Alors ne l'oublions pas : c'est pour Sélestat et son pays que nous nous engageons !"

Intervention de Madame Caroline REYS, pour la liste "Sélestat 2014, changeons d'allure".

« La Bibliothèque Humaniste est fermée depuis 2 mois, dans la perspective de sa restructuration que nous espérons voir aboutir le plus rapidement possible ; il en va du rayonnement de notre ville. Dans l'attente, les agents employés au service de ce patrimoine remarquable, ainsi que les associations amies s'emploient à maintenir un foyer de diffusion de l'esprit humaniste grâce au dispositif de la Bibliothèque Hors les Murs. Je voudrais profiter de ce jour d'installation du nouveau conseil municipal pour faire entrer un peu de ce rayonnement humaniste au sein de notre assemblée. J'invoquerai pour cela Erasme de Rotterdam, ami de Beatus Rhenanus, qui a écrit ceci dans l'Éloge de la folie :

« Le Sage se réfugie dans les livres Anciens et n'y apprend que de froides abstractions ; le Fou, en abordant la réalité et les périls, acquiert à mon avis le vrai bon sens. »

Je dois avouer aujourd'hui, que je me reconnais assez dans la Folie décrite par l'humaniste rhélan : notre démarche de confrontation avec le terrain sélestadien, ses réalités humaines, économiques, sociales et environnementales avait quelque chose de périlleux et de fou ; mais comme Erasme l'annonce, cela nous a aussi permis d'acquérir « le vrai

bon sens ».

Nous gardons à l'esprit un instantané fidèle et précis de l'état de Sélestat en 2014 ; nous avons visé l'exhaustivité dans ce travail méthodique, et c'est forts de ces acquis que nous abordons la mandature qui s'ouvre aujourd'hui. Dans un esprit de diffusion et de partage des connaissances, cher aux Humanistes, nous comptons apporter notre pierre à l'édifice démocratique ; nous souhaitons nous enrichir d'une expérience collaborative inédite et permettre à de nouvelles idées de germer. Nous invitons tous les élus à partager un premier objectif que nous espérons commun, celui de réconcilier les Sélestadiens avec l'action citoyenne. Pour cela, il conviendra de mettre fin aux querelles stériles, en faisant preuve de tolérance et de considération mutuelle. Et si désaccord il doit y avoir, justifions nos choix sur des bases politiques claires que nos concitoyens puissent comprendre et valider le cas échéant.

Nos responsabilités d'élus d'opposition nous placent dans une situation quelque peu schizophrénique :

d'une part, nous devons loyalement représenter un électorat hostile à la majorité sortie des urnes,

et d'autre part, nous partageons avec cette majorité le souhait de faire de Sélestat une ville de progrès.

Nous n'avons pas été élus sur les mêmes bases programmatiques, mais nous voulons oeuvrer pour le bien de la ville, nous aussi. À nous de surmonter cette schizophrénie en évitant de faire de cette assemblée une Nef des Fous : ne soyons pas ces fous dénoncés par Sébastien Brant qui confondent l'essentiel et l'accessoire et qui préfèrent l'apparence à la réalité.

Suivons plutôt les leçons d'Érasme en nous référant à la nécessaire folie qui mène au bon sens et qui caractérise un bon prince. »

Intervention de Monsieur Jacques MEYER, pour la liste "Sélestat, Ville de progrès".

"Il me revient, ce matin, de prendre la parole au nom de la liste "Sélestat, ville de progrès", et c'est un véritable honneur. Je mets à profit ce moment non pas pour polémiquer, refaire la campagne ou me lancer dans des analyses chaotiques et inutiles. Ce comportement là est bien celui qui fait fuir nos concitoyens des urnes !

Je veux d'abord dire Merci au corps électoral qui, par son vote, a exprimé sa reconnaissance pour le travail réalisé par l'équipe sortante et a donné pouvoir au groupe renouvelé que je me permets officiellement de féliciter pour son élection, afin que se prolonge cette gestion rigoureuse et cette ambiance conviviale dans une collectivité où il fait bon vivre.

Au moment d'ouvrir la mandature 2014-2020, qu'il me soit permis de jeter un regard sur le mandat qui s'achève et remercier celles et ceux qui ont mis un terme à leur engagement municipal avec lesquels nous avons travaillé sans relâche, avec conviction et détermination.

Nous serons, comme durant ces six dernières années, au rendez-vous des problèmes du quotidien, des préoccupations ordinaires, mais ô

combien importantes, de l'ensemble de nos concitoyens, sans distinction.

On dit souvent qu'une élection se gagne sur un projet, sur une vision globale et prospective.

Oui, notre projet, nous l'avons bâti sur l'expérience acquise, sur des contributions diverses et complémentaires, sur des valeurs de sincérité et de respect, et sur la seule exigence qui compte vraiment : la satisfaction de l'intérêt général.

Rien n'aurait été possible sans la détermination, la fidélité et la passion qui ont animé chaque membre de notre équipe : celles et ceux qui sont là aujourd'hui, mais également celles et ceux qui se doutaient qu'ils ne pourraient siéger au conseil municipal et qui pourtant n'ont jamais cessé de joindre leur énergie et leur force de proposition à un programme collectif et tourné vers tous les habitants et vers tous les acteurs de notre ville.

Rien non plus n'aurait été possible sans l'enthousiasme, l'humanité et la capacité de mobilisation et de motivation dont a su faire preuve notre chef de file, Marcel BAUER. C'est lui que j'ai l'honneur de proposer aujourd'hui aux fonctions de Maire de Sélestat. »

3. Election du Maire

Madame Marion SENGLER et Monsieur Charles SITZENSTUHL, benjamine et benjamin de l'assemblée, sont désignés comme assesseurs pour cette élection.

Madame Geneviève MULLER-STEIN demande s'il y a une autre candidature à la fonction de Maire. Aucune autre candidature n'ayant été faite, elle appelle un à un les élus afin de procéder aux opérations de vote.

Monsieur Marcel BAUER obtient, dès le premier tour, 25 voix. 8 Bulletins blancs sont comptés.

Monsieur Marcel BAUER est proclamé Maire de Sélestat.

Intervention de Monsieur Marcel BAUER, Maire de Sélestat.

*"Mesdames et Messieurs,
chers collègues élus,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de Sélestat,*

Pour nous tous, mars 2014 aura été une date importante : depuis pas mal de temps, nous avons cette date en tête et nous nous sommes souvent posés la question de savoir comment nous allions passer ce cap.

Aujourd'hui, les urnes ont parlé.

Même si l'abstention a été historiquement importante et je le déplore, les résultats sont sans appel. On peut les interpréter et les analyser comme

on l'entend, chacun à sa façon : il faudra en tenir compte. Pour ma part, je considère que chaque électeur s'est exprimé : ceux qui ont voté pour l'une de nos trois équipes et ceux qui n'ont pas voté. N'ont-ils pas eu le temps ? Sont-ils déçus par le système politique, voire la politique ? Ou encore pensaient-ils qu'il n'y avait pas d'enjeu ?

La campagne électorale est derrière nous et nous sommes réunis en ce jour du 5 avril 2014 pour la première séance du conseil municipal qui aura à gérer notre belle ville de Sélestat de 2014 à 2020. Les électeurs nous ont donné une légitimité et nous mettons tout en œuvre pour nous en montrer digne.

Je tiens à vous exprimer à chacune et à chacun d'entre vous mes plus vives félicitations : votre élection au sein de ce conseil municipal est le résultat le plus démocratique de cette élection de mars 2014. On pourra toujours interpréter ou philosopher sur la répartition ou le nombre de voix obtenues par chaque équipe. Il est de notre devoir d'accepter le verdict démocratique et surtout d'assumer nos responsabilités de conseiller municipal. Nous représentons nos électeurs qui nous ont donné mandat pour gérer au mieux la ville et défendre leurs intérêts. Ils attendent de nous un engagement sans faille, sachons le respecter.

Au nom de tous, je tiens une nouvelle fois à adresser les remerciements à tous les électeurs, à tous les sélestadiens qui ont accordé leur suffrage à chacune de nos listes.

A vous chers collègues qui venez de me confier la fonction de 1^{er} magistrat de la ville de Sélestat, j'exprime ma plus profonde reconnaissance : soyez en remerciés. Je suis très sensible à ce geste de confiance et très ému.

Je mesure combien cette responsabilité que je ne qualifie nullement de pouvoir comme ça a été dit, est grande et lourde à porter. Evidemment, je le dis en toute connaissance de cause, je sais de quoi je parle. Je l'ai choisi et soyez rassurés, je l'assumerai.

Mais je ne suis pas seul : vous avez toutes et tous de nouvelles responsabilités. Pour 17 d'entre vous, c'est-à-dire plus de la moitié de notre conseil, ce sera une toute nouvelle expérience. Vous verrez, c'est prenant, voire passionnant à condition d'exercer ce mandat de conseiller municipal avec assiduité et volonté. Les occasions ne manquent pas : que ce soit dans les commissions thématiques, dans les conseils municipaux, ou encore par votre présence sur le terrain lors des manifestations proches de nos concitoyens. Et pour les collègues élus à la CCS, la mise est doublée.

Nous nous reverrons au moins une fois par mois puisque je proposerai comme c'est le cas depuis de nombreuses années à Sélestat, un conseil municipal chaque dernier jeudi du mois. Les commissions se réuniront régulièrement avant chaque conseil en fonction des projets et des thèmes à débattre. Elles seront ouvertes aux deux groupes minoritaires.

Pour que ce soit clair, dans les instances où il y a de la place pour au moins deux représentants de l'opposition, je souhaiterais que chaque groupe ait son représentant, bien sûr, en fonction de la législation.

Par contre, là où il n'y aura qu'un seul membre de l'opposition suivant le nombre d'élus représentant la commune, je vous laisserai le soin de vous organiser comme par exemple certains jurys de recrutement ou autres instances.

En ce qui concerne l'exercice de vos fonctions de conseiller municipal, si vous deviez avoir des demandes particulières, je reste à votre écoute, les analyserai avec vous et donnerai suite si elles sont acceptables. D'ailleurs, je souhaiterais très rapidement rencontrer chaque chef de file.

Pour ce qui est de la vigilance et de la combativité des groupes minoritaires, je ne peux que vous encourager, c'est d'ailleurs votre rôle. Je souhaite néanmoins que ça se fasse dans le respect de chacun. Que l'intérêt général de la ville et de nos concitoyens soit défendu au mieux : on peut être combatif et vigilant tout en étant constructif : c'est l'avenir de nos concitoyens que nous avons en main. Le temps est à l'action.

Pour conclure, je voudrais à travers quelques lignes de force, vous proposer maintenant ma feuille de route. C'est-à-dire ce que j'entends faire, avec vous, dans les semaines et mois à venir.

Tout d'abord, je considère que la gestion moderne d'une ville comme Sélestat doit reposer sur l'esprit d'entreprise, c'est-à-dire sur la conjugaison de quatre étapes que l'on retrouve dans n'importe quelle entreprise performante :

- définir les objectifs,
- évaluer les moyens,
- décider un calendrier,
- contrôler les résultats.

C'est ce que je souhaite que nous fassions dans chaque domaine, en privilégiant deux axes :

- la vie quotidienne des Sélestadiens,
- une ambition pour notre ville de la conforter comme capitale de l'Alsace Centrale, une ville attractive au cœur de l'Alsace.

*

La réussite serait pour moi que dans 6 ans, nous puissions nous dire 2 choses :

- que la ville de Sélestat est en Alsace et dans le Grand-Est considérée comme une ville incontournable parce qu'elle est :

*-la Ville où l'on crée des emplois malgré la crise et la situation du pays,
-la Ville qui respecte la modération fiscale,
-la Ville que l'on situe sur la carte car elle a une image ; une belle image !*

•que chaque Sélestadiens se sente encore un peu plus fier de sa ville qu'il ne l'est aujourd'hui ; fier de sa réussite ; fier de son identité.

Car là où va le cœur, doivent aller aussi le courage et l'imagination !

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de vous épanouir au sein de notre conseil municipal sans oublier que nous sommes au service de nos concitoyens : ne les décevons pas.

Je tiens également à remercier ma famille, ma femme, mes enfants et petits-enfants d'accepter que je les délaisse encore un peu pendant 6 ans».

**Sous la présidence du nouveau Maire de la Ville de Sélestat,
Monsieur Marcel BAUER**

4. Fixation du nombre de postes d'adjoints

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, propose de fixer à neuf le nombre de postes d'adjoints

Adopté à l'unanimité

5. Election des adjoints

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, donne lecture de la liste des personnes qu'il propose aux postes d'adjoints :

1er Adjoint : Jacques MEYER

2ème Adjointe : Geneviève MULLER-STEIN

3ème Adjoint : Guy RITTER

4ème Adjointe : Anne DESCHAMPS

5ème Adjoint : Jean-Pierre HAAS

6ème Adjointe : Anne LEBURGUE

7ème Adjoint : Robert ENGEL

8ème Adjointe : Sylvie BERINGER-KUNTZ

9ème Adjoint : Eric CONRAD

Il demande s'il y a d'autres listes de candidats. Aucune autre liste de candidats n'est déposée.

Madame SENGLER Marion et Monsieur Charles SITZENSTUHL benjamine et benjamin de l'assemblée, sont désignés comme assesseurs pour cette élection.

La liste obtient 25 voix. 8 Bulletins blancs sont comptés.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, donne lecture des adjoints et de leurs attributions :

- Monsieur Jacques MEYER
Premier Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Madame Geneviève MULLER-STEIN
Adjointe au Maire Chargée de la Solidarité et de la Famille
- Monsieur Guy RITTER
Adjoint au Maire chargé des Moyens Généraux
- Madame Anne DESCHAMPS
Adjointe au Maire chargée de la Promotion Culturelle
- Monsieur Jean-Pierre HAAS
Adjoint au Maire chargé des Affaires Financières
- Madame Anne LEBURGUE
Adjointe au Maire chargée des Activités et des Evénements sportifs
- Monsieur Robert ENGEL
Adjoint au Maire chargé de l'Économie Locale
- Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ
Adjointe au Maire chargée de l'Éducation et de la Citoyenneté
- Monsieur Éric CONRAD
Adjoint au Maire chargé des Travaux et de la régie

Monsieur le Maire, Marcel BAUER précise que trois postes de conseillers délégués ont été prévus à savoir :

- Monsieur Didier REBISCHUNG, Conseiller Municipal délégué chargé du développement durable,
- Monsieur Denis DIGEL, Conseiller Municipal délégué chargé de la forêt et des milieux naturels
- Monsieur Charles LEOPOLD, Conseiller Municipal délégué chargé de la politique Handicap.

6. Détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, propose de fixer à 8 le nombre d'élus membres du conseil d'administration du CCAS.

Adopté à l'unanimité

DIVERS

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, fait part des prochaines dates des conseils municipaux, à savoir le 24 avril et le 22 mai.

Il invite également les élus à se rendre au Monument aux morts pour un dépôt de gerbe, puis ils reviendront afin de faire les photos officielles et enfin, ils pourront partager avec l'ensemble du public un verre de l'amitié à l'étage.

-*-*-*-*

Fin de la séance à 11H10

DGS/AI
PV provisoire 1

La secrétaire de séance

Marion SENGLER